

DOSSIER D'INSCRIPTION

(juillet 2017 à Fin juin 2018)

- Fiche jeunes.
 - Autorisation parentale.
 - Fiche sanitaire de liaison.
 - Attestation individuelle d'assurance.
 - Certificat médical (datant de moins de trois mois).
 - Règlement intérieur.
 - Autorisation de prises de vue.
 - 25€ pour les habitants des communes du S.I.V.U. à l'ordre du Trésor Public.
- où
- 40€ pour les habitants hors commune du S.I.V.U. à l'ordre du Trésor Public.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Règlement <input type="checkbox"/>	Règlement intérieur <input type="checkbox"/>	Autorisation parentale <input type="checkbox"/>
Certif médical <input type="checkbox"/>	Fiche sanitaire <input type="checkbox"/>	Autorisation de prise de vue <input type="checkbox"/>
Fiche jeunes <input type="checkbox"/>	Attestation d'assurance individuelle accident <input type="checkbox"/>	

LE JEUNE

Nom : Prénom :

Date de naissance : Tél portable :

E-mail :

Adresse :

Commune : C.P :

Situation (scolaire ou professionnel) :

Lieu de scolarisation ou de travail :

Les Parents ou responsables légaux :

OBLIGATOIRE

N° CAF, MSA ou autre :

LE PERE

Nom : Prénom :

Adresse :

Commune : C.P :

Tél : Tél portable :

Tél travail : Profession :

E-MAIL :

LA MERE

Nom : Prénom :

Adresse :

Commune : C.P :

Tél : Tél portable :

Tél travail : Profession :

E-MAIL :

S.I.V.U. « Animation à la Vie Sociale » - 8, Bis Rue Jean Monnet - 35430 - Saint-Père -

Tél : 02-23-16-05-47 - Tél Portable : 06-77-10-31-48 -

E-Mail : enfance.jeunesse.sivu@orange.fr - Site internet du S.I.V.U : <http://sivu35430.fr>

CERTIFICAT MEDICAL

(Valable du 01/07/2017 au 31/06/18)

Je soussigné, Docteur, certifie avoir
examiné ce jour et déclare qu'il / elle

- Ne présente aucune contre-indication à la pratique du sport en général y compris les sports dits à risque (ski, plongée....)
- Est apte à la vie en collectivité

Fait à

Le

Cachet :

Signature :

S.I.V.U. « Animation à la Vie Sociale » - 8, Bis Rue Jean Monnet - 35430 - Saint-Père -

Tél : 02-23-16-05-47 - Tél Portable : 06-77-10-31-48 -

E-Mail : enfancejeunesse.sivu@orange.fr - Site internet du S.I.V.U : <http://sivu35430.fr>

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

NOM :

PRENOM :

Date de naissance :

Garçon Fille

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

ALLERGIES : Asthme oui non

Alimentaires oui non

Médicamenteuses oui non

Autres

* Si oui, joindre un certificat médical précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

* Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

• Indiquez les difficultés de santé (maladies, accidents, crises convulsives, hospitalisations, opérations, rééducation) en précisant les dates et les précautions à prendre.

• Votre enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, autres : précisez.

Je soussigné, responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Date :

Signature :



AUTORISATION DE PRISE DE VUE



Madame, Monsieur,

Nous souhaitons exploiter quelques photos de votre enfant afin d'illustrer les projets en cours (Animation, programme, projets, etc...) pour notre site Internet (<http://sivu35430.fr>), notre calendrier annuel et nos communiqués de presse.

Votre enfant étant mineur la loi nous impose d'avoir votre accord avant toute exploitation de son image.

Merci de remplir le formulaire ci-dessus (les trois signatures sont obligatoires SVP).

Si vous souhaitez d'autres précisions, nous restons à votre entière disposition.

Salutations distinguées.

Mélanie LOHIER

✕

Je soussigné (e) Madame, Monsieur, reconnais par la présente avoir autorisé l'équipe d'animation du S.I.V.U. « Animation à la Vie Sociale » à réaliser et exploiter des photographies représentant mon enfant dans le cadre des animations organisées par le S.I.V.U. « Animation de La Vie Sociale ».

Nom : Prénom :

Je l'autorise par ma signature, à utiliser librement ces photographies en vue de leur diffusion, et de leur reproduction pour une durée limitée de 5 ans. (Comme il est d'usage.)

Pour des :

- 1) Insertions sur des documents à diffusion externe tels que des programmes d'animation, d'illustration de plaquette pour des projets (1)
- 2) Insertions publicitaires générales (affiches, journaux, événements, supports numériques ou analogiques, vidéo, Internet.....) (1)

Et ce conformément au droit à l'image suivant la loi N°70-643 du 17/07/1970, modifiant l'article 368 du code pénal. Il est bien entendu que l'utilisation de ces photos ne pourrait être de nature péjorative, irrespectueuse ou mensongère.

Je m'engage donc par la présente à ne pas exercer de recours ultérieurs en cas de publication ou d'utilisation de ces photographies. Je prends acte qu'à tout moment, je pourrai revenir sur les termes de cette autorisation et ce, sans rétroactivité possible à la date de mon courrier de renoncement envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à : Le :

Jeunes

Père

Mère

Tuteur

Signature, précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé".

(1) Rayer la mention inutile ou non acceptée, si besoin est.

S.I.V.U. « Animation à la Vie Sociale » - 8, Bis Rue Jean Monnet - 35430 - Saint-Père -

Tél : 02-23-16-05-47 - Tél Portable : 06-77-10-31-48 -

E-Mail : enfancejeunesse.sivu@orange.fr - Site internet du S.I.V.U : <http://sivu35430.fr>

AUTORISATION PARENTALE

Qui doit remplir et signer ce document ?

L'un des deux parents.

Cas particulier :

Si parents divorcés :

- Autorité parentale conjointe : signatures du père et de la mère
- Autorité parentale seule du père : signature du père
- Autorité parentale seule de la mère : signature de la mère

Si enfant placé (pour les parents n'ayant pas autorité parentale) :

- Signature de l'organisme de placement (DASS, Sauvegarde de l'enfance...)

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Adresse : Commune : CP :

Tél :

Personne à contacter en cas de besoin ou d'urgence :

Tél :

Je soussigné(e), responsable légal(e),

- autorise l'enfant à participer aux activités organisées par le S.I.V.U. « Animation à la Vie Sociale » et à venir dans les espaces jeunes.
- autorise les animateurs à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence médicale.
- autorise l'enfant à être véhiculé par les animateurs du S.I.V.U. « Animation à la Vie Sociale »
- *autorise ou ne l'autorise pas(*)* à se rendre et/ou à revenir seul depuis le lieu de l'animation ou des espaces jeunes jusqu'à son domicile

() rayer la mention inutile*

Je joins :

- Un certificat médical de non contre-indication aux pratiques sportives de moins de 3 mois

Date :

Nom(s), prénom(s), et signature(s) du (des) responsable(s) légal (aux) :

S.I.V.U. « Animation à la Vie Sociale » - 8, Bis Rue Jean Monnet - 35430 - Saint-Père -

Tél : 02-23-16-05-47 - Tél Portable : 06-77-10-31-48 -

E-Mail : enfancejeunesse.sivu@orange.fr - Site internet du S.I.V.U : <http://sivu35430.fr>

REGLEMENT INTERIEUR

Madame, Monsieur,

Votre enfant participe aux activités, animation, sorties ou séjour du S.I.V.U. « Animation à la Vie Sociale », chargée de l'animation des jeunes âgés de 11 à 17 ans.

Notre projet est un projet d'animation et d'accueil des jeunes et il nous paraît important de vous informer au mieux de nos modes de fonctionnement qui peuvent être distincts.

La réglementation de la jeunesse et des sports régit le nombre d'animateurs et d'enfants présents dans la structure ainsi que les diplômes requis pour l'encadrement.

Article 1 : Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (S.I.V.U.) est chargé de l'organisation et de l'encadrement des activités à la vie sociale, ainsi que du fonctionnement des espaces jeunes.

Le jeune est sous la responsabilité du S.I.V.U. uniquement

- ✚ à l'intérieur des espaces jeunes,
- ✚ pendant les horaires de l'activité,

Le jeune est libre à tout moment de ses allers et venues dans l'espace jeunes.

Article 2 : Les activités organisées par le S.I.V.U. « Animation à la Vie Sociale » s'adressent aux jeunes âgés de 11 à 17 ans. Les adultes sont autorisés à participer aux activités organisées par le S.I.V.U. « Animation à la Vie Sociale » sous certaines conditions.

Article 3 : modalités d'inscription :

LE DOSSIER D'INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE ET COMPREND :

- ✚ certificat médical de non contre indication aux pratiques sportives de moins de 3 mois
- ✚ autorisation parentale,
- ✚ fiche de renseignements
- ✚ fiche sanitaire remplie
- ✚ une autorisation de prise de vue
- ✚ une attestation d'assurance « individuelle accident » ou garantie de la vie, qui couvre le jeunes lors des vacances scolaires
- ✚ règlement intérieur signé par le jeune et son représentant (coupon-réponse dûment complété à remettre)
- ✚ Le paiement de la carte d'adhérent est **obligatoire** pour participer aux activités du S.I.V.U. « Animation à la Vie Sociale »

Article 4 : Les tarifs pour la période du 01 juillet 2017 au 31 juin 2018 à l'ordre du Trésor public sont :

- ✚ jeune habitant une des communes du S.I.V.U. « Animation à la Vie Sociale » (La Ville-es-Nonais, Châteauneuf d'Ille et Vilaine, Saint-Suliac, St Guinoux, Saint-Père-Marc-en-Poulet) : 25 €
- ✚ jeune habitant extérieur : 40 €

Le S.I.V.U. « Animation à la Vie Sociale » pourra mettre en place un tarif supplémentaire sur certaines activités.

Article 5 : Les animateurs se réservent le droit :

- ✚ de ne pas laisser entrer dans les espaces jeunes, un jeune présentant un état d'ébriété
- ✚ de ne pas prendre en activité un jeune présentant un état d'ébriété
- ✚ d'exclure tout jeune ayant un comportement irrespectueux

Dans tous les cas les responsables légaux en seront avisés.

Article 6 : Les animateurs se réservent le droit :

- ✚ de modifier les horaires et lieux d'ouverture des espaces jeunes et des animations jeunesse en fonction des conditions météorologiques et de la fréquentation.
- ✚ s'assurer donc de la présence de l'animateur et du maintien de l'activité.

Article 7 : Le jeune s'engage :

- ✚ à ne pas fumer pendant les activités.
- ✚ à respecter la propreté des locaux et des lieux d'activités
- ✚ à respecter le matériel mis à sa disposition

- ✚ à prévenir à l'avance en cas d'absence pour une activité à laquelle il s'est inscrit (sinon l'activité sera facturée si elle était payante)

Article 8 : « le téléphone portable »

- ✚ Le jeune s'engage à ne pas apporter de téléphone portable lors d'une activité comportant au moins une nuit (mini-camps, séjours).
- ✚ Les parents s'engagent à vérifier et à faire respecter cette règle. Le jeune sera joignable par l'intermédiaire du téléphone portable de l'animateur en cas d'urgence.
- ✚ Lors d'une activité, le portable est toléré mais éteint (sauf autorisation de l'animateur en charge de l'activité).

Article 9 : responsabilités du S.I.V.U. « Animation à la Vie Sociale »

- ✚ Le S.I.V.U. « Animation à la Vie Sociale » est tenu des seuls manquements à son obligation de prudence et de surveillance des enfants.
- ✚ Celle-ci lui impose de surveiller les activités des enfants pour éviter qu'ils s'exposent à des dangers dont ils pourraient sous-estimer la gravité.
- ✚ Tout handicap de l'enfant (intellectuel, physique ou toute difficulté) doit obligatoirement être signalé afin que le S.I.V.U. « Animation à la Vie Sociale » puisse prendre des dispositions adaptées.
- ✚ Les parents sont seuls responsables pendant leur présence, à l'arrivée et au départ de la structure (ou lieu de rendez-vous), de la conduite de leur enfant.

Article 10 : révision du règlement intérieur :

- ✚ Le règlement intérieur pourra être révisé périodiquement. Il sera alors immédiatement communiqué aux personnes responsables par voie d'affichage dans les espaces jeunes ou distribué à chaque famille.

Restant à votre entière disposition pour de plus amples renseignements.

Tout changement concernant les renseignements portés au dossier d'inscription doit être immédiatement signalé.



REGLEMENT INTERIEUR S.I.V.U. « ANIMATION A LA VIE SOCIALE »

8 Bis Rue Jean Monnet
35430 St-Père
Tél : 06-77-10-31-48
E-mail : enfancejeunesse.sivu@orange.fr

Je soussigné représentant légal de l'enfant certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et du fonctionnement de l'animation jeunesse du S.I.V.U. « ANIMATION A LA VIE SOCIALE » et m'engage à le faire respecter.

A :

Le :

Signature de son représentant légal :
Précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature du jeune :
Précédée de la mention « lu et approuvé »

S.I.V.U. « Animation à la Vie Sociale » - 8, Bis Rue Jean Monnet - 35430 - Saint-Père -
Tél : 02-23-16-05-47 - Tél Portable : 06-77-10-31-48 -
E-Mail : enfancejeunesse.sivu@orange.fr - Site internet du S.I.V.U. : <http://sivu35430.fr>